

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} CYCLE

EMA – École media art du Grand Chalon

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Rapport publié le 27/11/2023



Au nom du comité d'experts¹ :
Jacqueline Febvre, présidente

Pour le Hcéres² :
Thierry Coulhon, président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} cycle de l'École media arts (EMA) du Grand Chalon, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation du diplôme national d'art (DNA), option *Art* pour le prochain contrat quinquennal. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour la formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} cycle. Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans le rapport d'évaluation de la formation.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{ère} cycle de l'École media arts (EMA) du Grand Chalon a eu lieu au printemps 2023.

Le comité d'experts était présidé par Madame Jacqueline Febvre, Présidente de l'association FAIRE.

A également participé à cette évaluation M. Raphaël Lefevre, coordinateur du DSAA Design typographique de l'école Estienne.

M. Jean de Saint Guilhem, conseiller scientifique, et M. Maxime Vasnier, chargé d'évaluation, représentaient le Hcéres.

Présentation

L'École media art (EMA) propose en demande d'accréditation le renouvellement du diplôme national d'art (DNA), option *Art* conférant grade de licence, qui comptait 47 étudiants en 2020-2021 et 38 étudiants en 2021-2022, après la crise sanitaire. L'EMA propose également un diplôme d'établissement post-DNA en deux ans, le *diplôme d'enseignement média art* (Desma) qui comptait 11 étudiants en 2021-2022. D'après le rapport d'auto évaluation, environ 400 praticiens amateurs étaient également accueillis à l'année dans les locaux de l'EMA. En 2020, l'EMA présentait un effectif de 28 agents, dont 19 enseignants et deux assistants pédagogiques.

L'école a connu cinq ans d'intérim de direction, avec une gestion au jour le jour, réduite au strict cadre réglementaire. C'est seulement en 2021 qu'une nouvelle direction a relancé un projet pédagogique de l'école, par ailleurs seule école supérieure d'art en France à être sous statut de régie autonome personnalisée.

Analyse globale

À travers le dossier réalisé en vue de l'accréditation de sa formation durant le prochain contrat quinquennal, l'EMA montre qu'elle a pris conscience du travail à fournir pour préciser son nouveau positionnement. Le DNA évalué en 2022 offre une bonne base pour cette reconstruction : le comité constatait une architecture pédagogique bien structurée et de bons résultats au diplôme. Le deuxième cycle devra prolonger de façon cohérente ce premier cycle. Cet objectif nécessite toutefois un travail imposant qui passe par l'évolution statutaire de l'école, la poursuite de la consolidation du projet pédagogique, l'affirmation de sa spécificité sur le territoire. Il devra se mener avec le soutien de sa gouvernance, en collaboration et en complémentarité avec le réseau Plateforme des écoles de la Région.

Suivant les préconisations de l'évaluation du bilan de la période 2016-2021, l'EMA relance en effet son projet en s'attachant à faire adopter prochainement le statut nécessaire à son autonomie (EPCC) comme cela avait déjà été initié par le Grand Chalons en 2018, mais sans y donner suite. Ce statut est le préalable à la délivrance durable d'un diplôme valant grade de licence, ou éventuellement à l'avenir de master, pour les diplômes qu'elle délivre. L'école fait le choix pour la prochaine période quinquennale d'une transformation en profondeur, impliquant un questionnement sur sa place sur le territoire. Ce nouveau projet d'établissement est en cours de construction.

Le projet pédagogique propose d'associer arts plastiques et spectacle vivant, en s'appuyant sur les ressources et intérêts territoriaux du Grand Chalons et sur l'expertise de sa direction. Au-delà du DNA et du Desma, le projet annonce de nouveaux cursus notamment en formation continue et une ouverture vers la formation en alternance. L'établissement entend rationaliser son fonctionnement et diversifier ses ressources. Se pose la question d'une dénomination nouvelle de l'école (EMA = École Média Art) valorisant ces changements.

D'ici là, les instances de gouvernance actuelles s'ouvrent aux représentants des personnels et des étudiants. La création d'instances de dialogue est en cours (conseil de perfectionnement, conseil scientifique, comité social, etc.).

La politique et la caractérisation de l'offre de formation

Un nouveau programme de formation ouvrant de manière pertinente les pratiques artistiques visuelles de l'école à la musique et aux arts de la scène.

En réponse aux enjeux contemporains et aux attentes des étudiants, l'école propose un nouveau programme ambitieux et original ouvrant les pratiques artistiques à la musique, à la danse et au théâtre, en collaboration avec le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Chalons. Ceci complète son axe historique dédié aux pratiques de l'image dans ses différentes formes performatives et son inscription sur son territoire, industriel et technologique. Pour mettre en œuvre ce nouveau programme que le comité juge pertinent, l'école a l'intention de renforcer son enseignement théorique sur les cultures contemporaines, d'ouvrir de nouveaux ARC (ateliers recherche création) et des enseignements dédiés à la musique et au spectacle vivant.

Dans cet objectif, l'EMA souhaite prolonger la stratégie commune entre les cinq écoles du territoire (Besançon, Dijon, Prépa de Beaune et Belfort), pour faciliter les mutualisations (concours, recrutements d'étudiants), les offres de cursus partageables, et renforcer les services de la vie étudiante.

Le deuxième cycle développera l'option *Art* avec les mêmes axes autour de « son, image et geste ». L'établissement souhaite avoir la capacité d'offrir de nouvelles mentions adaptées à ces nouveaux axes. La mention *média* n'est toutefois pas confirmée actuellement. Les enjeux du développement durable sont pris en compte par la création d'un poste de coordinateur des dispositifs de transition dont la mission est de réduire les impacts de l'école, mais aussi d'implanter écologie, éthique sociale et transparence des règles dans les projets de façon transversale.

Le comité estime que ce nouveau programme présente un intérêt évident. Mais il implique une augmentation des effectifs dès le premier cycle, des enseignements supplémentaires et une rigueur dans le programme (notamment de calendrier, de mise en place des différents aspects du projet) qui devra s'appuyer sur des soutiens financiers qui ne sont pas assurés par l'attractivité actuelle de l'établissement.

Une ouverture à l'international réaffirmée qui devra s'accompagner d'une politique de soutien.

La convention Erasmus ayant été signée récemment, l'établissement va réactiver ses demandes de fonds européens et régionaux pour financer les mobilités étudiantes et enclencher des voyages d'études à l'étranger. Toutefois le nombre de mobilités souhaitées et le type de financement associé (Europe, Région notamment) ne sont pas précisés et doivent aussi faire partie des chantiers.

Un adossement des formations à la recherche qui s'améliore.

L'établissement a recruté un deuxième enseignant, doctorant en recherche-crédation, pour compléter l'équipe en charge de la recherche. Les étudiants du premier et du deuxième cycle peuvent désormais participer à quatre ARC durant leur cycle de formation. L'écrit du DNA fait l'objet dès à présent d'un suivi rédactionnel plus attentif.

Les relations avec le monde socio-économique et la préparation à l'insertion professionnelle sont encore insuffisantes.

L'EMA souhaite associer plus étroitement ses partenaires sur les pratiques de musique, de danse et de théâtre (le Conservatoire du Grand Chalon, bien sûr, mais aussi ses partenaires historiques comme l'Espace des arts, le CNAREP, les associations du spectacle vivant...), ainsi que sur les pratiques de l'image (Musée de la photo) ou sur les compétences technologiques et industrielles du territoire. Un programme de préparation à la vie professionnelle « Le monde d'après » vient d'être mis en place et doit aussi bénéficier d'un adossement à des acteurs territoriaux. Enfin, l'école souhaite s'appuyer sur le réseau des anciens étudiants, pour faire connaître ces nouvelles orientations et aider à l'insertion professionnelle. Les objectifs en termes de pédagogie ou d'insertion professionnelle devront être précisés dans les conventions, pour permettre une reprise de confiance mutuelle entre l'école et ses partenaires.

La qualité pédagogique de l'offre de formation

L'école a développé une nouvelle maquette pédagogique développant une approche par programme et par compétences.

Cette réorganisation devra être l'occasion d'un travail collaboratif avec les équipes, les étudiants et les partenaires pédagogiques du projet, afin d'avoir une bonne compréhension des procédures qui sont complexes : élaboration d'un référentiel plus précis qu'une fiche RNCP, transformation des maquettes de cours en blocs de compétences, évaluation de celles-ci. Il faudra aussi vérifier la disponibilité pédagogique nécessaire ou envisager la possibilité de recourir à des recrutements. Le comité estime par ailleurs que la « colonne vertébrale » du DNA reste partagée entre Art, Scène et Image : leur articulation pédagogique devra permettre de préciser le positionnement du diplôme.

Des pratiques pédagogiques diversifiées et lisibles entre modules obligatoires, optionnels, ponctuels, pratiques et théorie, workshops, RDV individuels, valorisation par des accrochages, etc. À la recherche d'une progression pédagogique cohérente, l'EMA devra affiner les équilibres dans les années à suivre et développer des enseignements autour des techniques numériques. On note cependant un manque de précision sur les moyens pédagogiques liés à l'enseignement à distance.

Des avancées concrètes sur l'appui à l'offre à l'international.

Le projet porte une attention particulière à l'accueil des étudiants étrangers, avec notamment le recrutement en décembre 2021 d'une enseignante de FLE (Français langue étrangère). L'enseignement en Anglais se développe notamment avec un programme de conférences et de workshops dispensés dans cette langue par des intervenants étrangers, et il sera développé davantage dans le programme de préparation à la vie professionnelle. Le site internet de l'école sera utile pour communiquer sur cette nouvelle offre en langue anglaise.

Un développement d'une offre de formation continue et/ou en alternance à la rentrée 2024 à accompagner.

Cette offre pourra s'appuyer sur les pratiques amateurs qui sont bien développées à Chalon et sur le soutien du Grand Chalon. Il serait judicieux de s'appuyer sur la compétence de l'Institut supérieur des Beaux-Arts de Besançon qui a construit un programme de VAE reconnu.

L'attractivité, la performance et la pertinence de l'offre de formation

Un souhait de l'EMA, appuyé par le Grand Chalon, de renforcer son attractivité pour développer les effectifs.

Après des années fragiles, les efforts portés par la nouvelle direction sur les Journées portes ouvertes et l'adhésion à Parcoursup portent leurs fruits avec une augmentation des demandes dès cette année. Ceci fait partie des attendus exprimés par la présidence du Grand Chalon, qui tient à conserver l'enseignement supérieur sur son territoire. Le comité observe qu'il est encore trop tôt pour savoir si l'ensemble des argumentaires de communication sauront convaincre et favoriser une attractivité mise à mal par les années de crise institutionnelle et sanitaire également, qui a mené à une chute des effectifs, mais cette reprise de communication est essentielle. L'argumentaire sur la faible tarification ne saurait constituer un argument aujourd'hui, alors que l'école peut avoir grand besoin de financer ses efforts programmatiques (comme l'embauche d'une responsable de communication déjà effectuée) et d'optimiser ses ateliers. Une aide exceptionnelle de la collectivité serait nécessaire. Il conviendra également d'établir un nouveau livret de l'étudiant et un site internet repensé au regard du projet pédagogique et de l'ouverture à l'international.

La réduction du taux d'échec reste nécessaire.

Si le nombre de candidatures enregistre la progression nécessaire à son nouveau projet, l'EMA devrait renforcer son exigence au concours d'entrée et réduire le taux d'échec (départs et redoublements) en premier cycle par une coordination pédagogique renforcée. Le recours à un logiciel de gestion pédagogique (Ganesh Education) facilitera dans l'avenir le suivi des parcours étudiants.

Un suivi des poursuites d'études et d'insertion à mettre en place.

Pour consolider sa formation, l'EMA devra proposer, comme elle le souhaite, une poursuite d'étude par une formation conférant grade master à terme, mais aussi envisager dans l'immédiat des accords avec les autres écoles du territoire afin de pouvoir présenter leurs étudiants en Desma aux formations du 2^e cycle des écoles voisines. Elle souhaite également mettre en œuvre une enquête sur la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle de ses étudiants. Il serait judicieux de confier à l'une des instances l'organisation de ces enquêtes, et en analyser les propositions à retenir.

Le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation

Une politique positive d'accompagnement des carrières des personnels pédagogiques vient d'être lancée : 21 enseignants par voie de titularisation, transformation de contrats en CDI, prolongation de contrats de trois ans, révision de salaires. Des recrutements récents d'artistes en correspondance avec le projet ont permis de pallier les départs. Les départs en retraite prévus dans les cinq ans permettront d'ouvrir des postes de direction des études et de théoriciens. Ces embauches compléteront celles d'un documentaliste et d'un responsable de la communication, prévues à l'été 2023. Le projet prévoit un plan de formation pour l'ensemble des équipes avec une mesure d'incitation à la mobilité internationale, et la participation aux activités de l'ANDEA.

Un dispositif de pilotage et de suivi de la formation à préciser.

Ce dispositif intégrera la consultation des étudiants en ligne, la création d'un conseil de perfectionnement — composé d'étudiants et d'enseignants — chargé de faire des recommandations au conseil pédagogique. Des groupes de travail compléteront le processus. Le comité rappelle que le conseil de perfectionnement, dont le rôle n'est pas seulement consultatif, doit réglementairement comprendre des personnalités extérieures à l'établissement.

Conclusion

Points forts

- Un nouveau projet de formation apportant globalement des réponses à la plupart des exigences réglementaires de l'accréditation ;
- Une nouvelle équipe de direction expérimentée, complémentaire et volontaire, porteuse d'une vision réactualisée et potentiellement attractive.

Points faibles

- Un statut ne favorisant pas une autonomie du fonctionnement et de la pédagogie ;
- Une soutenabilité financière fragile du projet au vu de son ampleur ;
- Un dispositif de pilotage et de suivi de la formation insuffisant ;
- Des taux d'échec et d'abandon importants ;
- Un suivi des poursuites d'études et d'insertion insatisfaisant ;
- Des incertitudes sur le financement des mobilités.

Recommandations

- Transformer le statut de l'établissement de manière à lui donner une autonomie juridique et pédagogique réelle ;
- Refonder le DNA de façon cohérente, lisible et attractive en veillant à sa soutenabilité ;
- Mettre en place un suivi effectif de la formation, des poursuites d'études, de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Veiller à abaisser sensiblement le taux d'échec ou d'abandon des étudiants ;
- Conclure des partenariats de fond avec les autres écoles supérieures d'art de la région ;
- Assurer un fonctionnement régulier du comité de perfectionnement en veillant à y intégrer des membres extérieurs ;
- Développer les relations avec le réseau plateforme des écoles supérieures d'art territoriales pour faire connaître les nouveaux programmes proposés par EMA (qui peuvent offrir des options aux étudiants du réseau), pour mutualiser des recrutements spécifiques et plus largement, pour partager connaissances, compétences et échanges ;
- Mettre en place un suivi de ces recommandations.

Avis d'accréditation de la formation

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
DNA Option Art	Grade L	<p>Réservé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le nouveau projet semble pertinent, l'école souffre de nombreuses faiblesses récurrentes qui n'ont pu être réduites jusqu'à présent, sur les plans financier, juridique, matériel et humain. - Le nombre d'étudiants reste très faible, avec un grand taux d'échec et une faible insertion professionnelle. - Les partenariats professionnels ou de recherche sont insuffisants. <p>Le déploiement du nouveau projet de l'école devra faire l'objet le cas échéant d'un suivi très attentif.</p>

Observations de l'établissement

**HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Chalon-sur-Saône, le 18 juillet 2023

Monsieur le président,

J'ai pris connaissance du rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} cycle de l'École Media Art du Grand Chalon. Je vous remercie pour l'analyse et les recommandations qui y sont formulées. Elles seront d'une grande utilité dans le contexte actuel de l'école qui, comme vous le savez, est engagée dans une transformation en profondeur.

L'établissement a pris un nouvel élan dont les effets n'ont pas pu être constatés par le Hcéres pour des raisons évidentes de calendrier, l'évaluation de l'e|m|a et de sa formation de premier cycle étant intervenue dans le même temps que la mise en place de mesures importantes. Certains éléments soulignés dans la conclusion du rapport méritent donc d'être éclairés des résultats récents.

En matière d'effectifs d'étudiants, dont le rapport souligne la faiblesse, les dispositifs de valorisation et de promotion de l'établissement mis en œuvre en 2022 et l'intégration de la plateforme Parcoursup ont produit un effet dès la première année. J'en veux pour preuve la prochaine rentrée académique 2023-2024 qui se fera en présence de 25 à 30 étudiants inscrits en première année, soit une augmentation de 40 à 60% par rapport à 2022-2023. Les efforts de recrutement se poursuivront dans les années à venir, tant sur le plan des effectifs que de la pertinence des profils des étudiants admis. C'est ce même effort conjugué aux mesures d'amélioration du suivi des parcours des étudiants qui permettra de réduire les abandons, les réorientations et les redoublements en 1^{re} et 2^e années. Je tiens toutefois à souligner que le taux de réussite à notre Diplôme national d'art avoisine les 100% depuis 2018 et que plus de la moitié des diplômés est distinguée par des mentions et des félicitations.

L'insertion professionnelle est également un des chantiers sur lesquels l'équipe s'est le plus fortement mobilisée. Un programme très dense de préparation à la vie professionnelle a été créé début 2022 et est en cours de déploiement, en collaboration avec des professionnels et des experts reconnus. Un suivi systématique des diplômés de l'école sera mis en place d'ici quelques mois.

En matière de recherche et de pédagogie, les collaborations avec les autres écoles d'art du territoire pourront enfin reprendre dès l'automne 2023 dans le cadre de la Plateforme Bourgogne-Franche-Comté, fortes des directions d'établissement renouvelées. Des partenariats sont également en cours de discussion avec des établissements phares de l'enseignement supérieur du Grand Chalon, notamment dans les filières techniques et technologiques.

Sur le plan financier, de nombreuses dépenses ont été optimisées et des financements complémentaires ont été obtenus, comme par exemple des fonds d'aide aux étudiants pour leurs projets de mobilité internationale. Ces efforts se poursuivent actuellement par un travail d'identification de nouvelles ressources financières potentielles. Celles-ci seront indispensables pour le développement du projet d'école ambitieux que nous visons, d'autant plus dans le contexte budgétaire extrêmement difficile que toutes les écoles d'art territoriales traversent.

Quant à la question centrale du statut juridique de l'école, j'ai bien pris note qu'il s'agit là de la réserve la plus importante à la poursuite d'un enseignement supérieur accrédité, l'autonomie juridique, financière, matérielle et pédagogique étant une condition nécessaire. Je tiens néanmoins à souligner que la transformation en Établissement public de coopération culturelle (EPCC) avait déjà été initiée en 2018, puis abandonnée suite à des préconisations du ministère de la culture en faveur d'un statut de régie autonome personnalisée. Suite à votre rapport, mes équipes et moi-même avons immédiatement réengagé un travail pour établir les conditions et les modalités d'une adoption prochaine du statut d'EPCC. J'espère que ce projet pourra être mené avec un soutien de l'État comparable à celui dont bénéficient les autres écoles d'art en territoire.

Les chantiers à conduire sont certes nombreux et d'envergure mais je suis néanmoins confiant au regard des progrès rapides et consistants réalisés en deux ans. Compte tenu de l'ampleur du projet, je proposerai la mise en place dès septembre 2023 d'un comité de pilotage qui assure un suivi spécifique, régulier et attentif de la mise en œuvre de ces actions.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Robert LLORCA
Directeur



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

